

Compte rendu de séance

Séance du 29 Juillet 2021

L' an 2021 et le 29 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la salle polyvalente sous la présidence de
MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 22/07/2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 02/08/2021

A été nommé(e) secrétaire : Jocelyne Boulc'h

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de fonds de concours en investissement
- 2021-042

Autorisation au Maire d'ester en justice - 2021-043

Convention avec le syndicat mixte Megalis Bretagne pour le déploiement de la fibre optique en domaine privé -
2021-044

Régularisation cadastrale à Trenivel - 2021-045

Régularisation cadastrale au bourg - 2021-046

Demande de subvention Marc'ad Kenekwen - 2021-047

Demande de participation au capital de ti Menez are - 2021-048

Appel à candidatures prêt de vélos électriques avec le parc Naturel Régional d'Armorique - 2021-049

Contrat de location illuminations de Noël - 2021-050

Contrat de location copieur de la mairie - 2021-051

Avenant 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle, de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état - 2021-052

- **Demande de fonds de concours en investissement**

réf : 2021-042

La communauté de communes a décidé d'attribuer un fonds de concours aux communes du territoire, d'après les mêmes indicateurs que les années précédentes (population DGF, longueur de voirie, nombre d'enfants à l'école...). Les membres du

conseil municipal décide de demander à Monts d'Arrée Communauté un fonds de concours afin de financer l'achat de matériel pour le service technique et les travaux de voirie 2021 réalisés soit sur un montant de dépenses de 69 289.00 € HT, 83 146.80 € TTC.

- **Autorisation au Maire d'ester en justice**

réf : 2021-043

Me le Maire a reçu le 1^{er} juin 2021 du tribunal administratif de Rennes une requête présentée par Mr et Mme Denis Pinchon.

Le conseil municipal autorise le Maire à ester en justice, le cabinet d'avocats LGP de Brest mandaté par Groupama Assurances défendra la commune dans cette affaire.

- **Convention avec le syndicat mixte Megalis Bretagne pour le déploiement de la fibre optique en domaine privé**

réf : 2021-044

Le câblage de la fibre optique est majoritairement effectué en domaine public ; toutefois, la pose en partie privative de ces câbles est parfois nécessaire sur façade, en parcelle privée et dans les colonnes montantes des immeubles comportant au moins 4 locaux. Elle nécessite alors l'autorisation des propriétaires concernés.

La commune de Scignac est concernée pour l'immeuble situé 32 rue Kervoelen (logements en face de l'école).

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer cette convention.

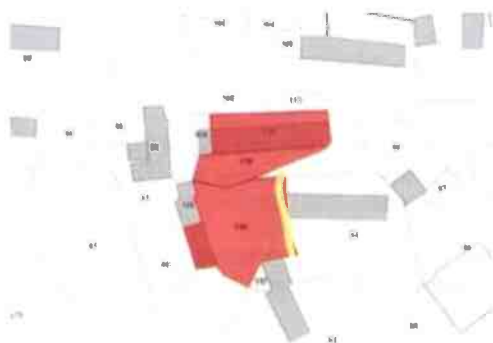
- **Régularisation cadastrale à Trenivel**

réf : 2021-045

Mr et Mme Hottois ont fait l'acquisition de la propriété de Mr Raveton à Trenivel (en rouge sur le plan)

La voie desservant deux habitations, faisait partie de la propriété Raveton et a donc été acquise par Mr et Mme Hottois (en jaune sur le plan).

Mr le Maire propose, en accord avec Mr et Mme Hottois, que la commune devienne propriétaire de la voie, à sa charge exclusive. Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à faire intervenir un géomètre puis à signer les documents auprès de l'Office Notarial les Notaires du Poher à Poullaouen et à régler les frais afférents.



- **Régularisation cadastrale au bourg**

réf : 2021-046

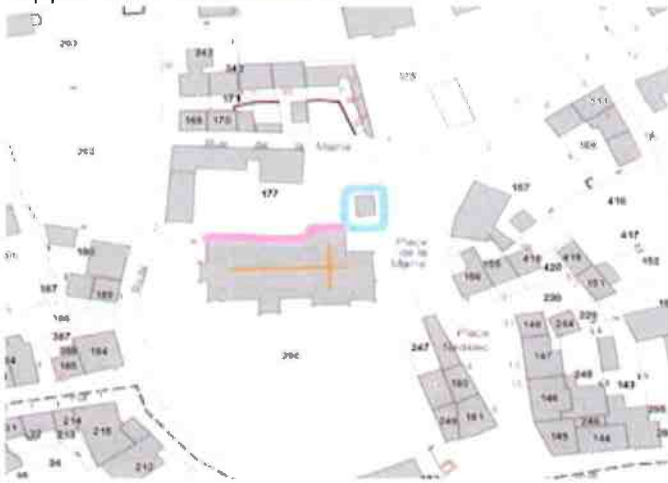
Mr Darren Tume et Mme Gilian Wood ont fait l'acquisition de l'ancien presbytère route de Leinguern.

Les toilettes publiques ont été construites sur la parcelle AB177 leur appartenant. Mr le Maire propose de régulariser cette situation en faisant borner la partie du terrain sur laquelle ont été construites les toilettes. De plus, le chemin situé derrière l'église leur appartient aussi.

En accord avec les nouveaux propriétaires, le Maire propose d'acquérir la partie construite et d'inclure dans l'acte notarié la servitude de passage derrière l'église, sur une largeur d'1.50 mètres.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

A



- **Demande de subvention Marc'ad Kenekwen**

réf : 2021-047

Mr le Maire donne lecture de la demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300.00 € à l'association puis de faire installer un compteur d'eau et un compteur d'électricité à Quenequen.

- **Demande de participation au capital de ti Menez are**
réf : 2021-048

Une subvention de 50.00 € avait été votée lors du conseil municipal du 22 avril or Ti Menez Are ayant un statut coopératif, le Maire propose de participer au capital plutôt que de verser une subvention. Les membres du conseil municipal décident de faire l'acquisition de 15 parts sociales pour un montant total 750.00 € et autorisent le Maire à compléter le bulletin d'adhésion.

- **Appel à candidatures prêt de vélos électriques avec le parc Naturel Régional d'Armorique**

réf : 2021-049

Un appel à candidatures a été lancé par le PNRA pour le prêt de vélos à assistance électrique.

Les objectifs de l'appel à candidatures sont les suivants :

- Faire bénéficier les communes intéressées, d'une partie de la flotte de VAE (3 à 5 par commune) dont le PNRA est propriétaire, pour leur permettre (permanents, résidents secondaires ou occasionnels) de tester l'ergonomie et la facilité d'usage d'un vélo à assistance électrique
- Favoriser l'utilisation du VAE comme un moyen de sensibilisation des habitants à la pratique du vélo, outil de déplacement décarboné, limitant l'impact sur la qualité de l'air, permettant une valorisation différente des paysages et du patrimoine naturel et culturel, et permettant de démultiplier les offres de loisir/sport de nature.

Aucun coût de location de vélos aux bénéficiaires n'est fixé, la stratégie sera définie par la commune. Dans la proposition qu'elle fera à ses habitants, la commune s'efforcera de ne pas créer de distorsion de concurrence entre territoires ou avec des prestataires privés en place localement, et de privilégier les mises à disposition de courte ou très courte durée pour que l'action communale ne s'apparente pas à un service de location longue durée.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de répondre à l'appel à candidature

- **Contrat de location illuminations de Noël**

réf : 2021-050

Mr le Maire soumet les devis de deux entreprises. Les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition de l'entreprise Decolum dans les conditions ci-dessous :

Société Decolum	Contrat de trois ans sans pose	8 125.00 € HT
Tronville en Barois		9 750.00 € TTC

- **Contrat de location copieur de la mairie**

réf : 2021-051

Mr le Maire soumet les propositions de deux sociétés. Les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition de la société votre bureau à St Martin des Champs dans les conditions suivantes et autorisent le Maire à signer le contrat pour 3 ans.

Copieur Kyocera

0.0034 € HT par copie noir et blanc

0.034 € par copie couleur

42.00 € par mois de location

120.00 € forfait livraison et installation

- **Avenant 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle, de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état**

réf : 2021-052

- Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 3 décembre 2018 signée entre :

1) la Préfecture du Finistère représentée par le préfet, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».

2) et la Commune de Scignac représentée par son le Maire, Georges Morvan, agissant en vertu d'une délibération du 21 septembre 2018, ci-après désignée : la « collectivité ».

Les membres du conseil municipal à signer l'avenant à la convention ainsi que tout autre avenant à venir à la convention d'origine pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État afin de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Des travaux de terrassement et de nettoyage ont été réalisés autour des hangars de la chasse.
- La commission chemins communaux s'est réunie : les chemins autour du bourg seront privilégiés dans un premier temps, les circuits seront affichés sur le pignon de la Poste.
- Aide aux devoirs : suite au dernier conseil d'école, la commune va proposer aux parents d'élèves de mettre en place l'aide aux devoirs à la rentrée prochaine.
- Médecin : le docteur Simon n'assure plus de permanence à Scignac depuis plusieurs semaines, le Maire va prendre contact avec d'autres médecins généralistes.

Séance levée à: 20:26

En mairie, le 30/07/2021
Le Maire
Georges MORVAN



